

Jeudi 24 juin 2021

Communiqué de presse

Anderlecht rejoint l'intercommunale d'inhumation.

À l'initiative de l'Echevine de la Population Fabienne Miroir, avec le soutien du Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps et du Collège, le Conseil communal décide ce 24 juin d'adhérer à l'intercommunale d'inhumation. La commune d'Anderlecht rejoint les 11 autres communes bruxelloises membres de l'intercommunale en vue d'offrir à tous ses citoyens la possibilité de se faire inhumer dans un cimetière multiconfessionnel, selon les rites propres à leurs convictions.

La proposition d'adhérer à l'intercommunale d'inhumation sera présentée par l'Echevine Fabienne Miroir au Conseil communal de ce jeudi soir. En plus de la parcelle multiconfessionnelle du cimetière communal, cette adhésion élargira l'offre d'inhumation pour les habitants d'Anderlecht. La crise sanitaire a démontré les difficultés rencontrées par les Anderlechtois pour rapatrier les corps de leurs défunts dans leur pays d'origine. Les Anderlechtois auront maintenant le choix d'inhumer leurs proches dans le cimetière communal à Anderlecht ou dans le cimetière multiconfessionnel géré par l'intercommunale et situé dans le nord de la région bruxelloise.

L'intercommunale d'inhumation a pour mission d'offrir à chaque citoyen des communes membres la possibilité de se faire inhumer dans le respect des rites propre à chaque confession reconnue par l'État belge. Les communautés musulmanes, juives, orthodoxes mais également laïques d'Anderlecht pourront inhumer leurs proches sous les mêmes conditions avantageuses que celles proposées par l'intercommunale aux habitants des communes ayant adhéré.

"L'adhésion de la Commune d'Anderlecht à l'intercommunale d'inhumation est une bonne nouvelle pour les Anderlechtois de confession musulmane ou juive. Un réconfort pour les familles endeuillées qui pourront inhumer leurs proches dans le plus important cimetière multiconfessionnel de la région, comme les habitants des autres communes adhérentes à l'intercommunale" déclare l'Echevine Fabienne Miroir.

"Adhérer à l'intercommunale d'inhumation est une question d'égalité entre les citoyens Anderlechtois et ceux d'autres communes bruxelloises : il est important que tous les citoyens, dans le respect de leurs convictions philosophiques, puissent bénéficier de conditions identiques pour l'inhumation de leurs proches" souligne le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps. Riche de sa diversité, cette décision montre la volonté de la commune de travailler pour tous ses habitants.

Commune d'Anderlecht – Place du Conseil, 1 - 1070 Anderlecht

Contact presse : Valentin Poulaint

Tel : 0494 57 79 44

Anderlecht

Un autre regard
Een andere blik

